



**Avis d'annulation de l'avis d'attribution provisoire d'appel d'offres national ouvert
avec exigences de capacités minimales n° 05/2026
Travaux de réhabilitation des structures de la CMCI.**

En application des dispositions de l'article 34 du cahier des charges relatif à l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N°05/2026. Portant sur la réalisation des Travaux de réhabilitation des structures de la CMCI, la CNAS/CMCI, informe l'ensemble des entreprises ayant participé à cet appel d'offres de l'annulation de d'avis d'attribution provisoire suite au désistement du soumissionnaire retenu.